

**Commune de
CLAIRFAYTS
59148**

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



**PLAN
1/1**

Éléments contributifs
du Plan de zonage (P.L.U.)
Art R121-2
du Code de l'urbanisme



Type Procédure : Elaboration
Date de mise à jour : 25/10/2013

Date de mise à jour : 05/11/2014
ref. : Commune de CLAIRFAYTS (59148) -
Carte Servitudes.ags
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgfp
Email : dgm.nord@nord-pass.developpement-durable.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59**



LEGENDE

--- Limite communale

■ Bâtiments

- + - Frontière Belge

== A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

1 - Ruisseau de l'Orbay
2 - Ruisseau dit du Riame
A.P. DU 18/01/1970

AC1 - Protection des Monuments Historiques

1 - Chapelle d'Épinoy I.S.M.H. DU 07/07/1948
2 - Chapelle Huart I.S. M.H. du 10/07/1948
3 - Eglise dédiée à la conversion de St Paul C.I.M.H. du 05/10/1920

EL7 - Alignement

1 - R.D. 104-20/08/1902
2 - R.D.83 - 12/04/1904

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



0 250 500 m

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pois-Communes/Porter-a-connaissance-Plu-Pois-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.